



GUIDE DU DEMANDEUR

*Document d'informations sur le programme de soutien de
Développement Saint-Elzéar*

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	2
MANDAT de DSE	3
ÉLÉMENTS DU PROGRAMME	3
VOLETS.....	3
OBJECTIFS.....	3
MESURES ÉCONOMIQUES DE SOUTIEN.....	3
OBJECTIFS & MESURES INCITATIVES	4
A. COMMERCIAL	4
B. INDUSTRIEL	5
C. TOURISTIQUE & AGRO-TOURISTIQUE	5
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	6
CRITÈRES D'INADMISSIBILITÉ	6
CRITÈRES D'ANALYSE	7
PROCÉDURES POUR LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE	7

MISE EN CONTEXTE

En janvier 2014, la municipalité de Saint-Elzéar entreprenait une démarche de réflexion afin de réfléchir sur l'avenir et d'identifier des projets potentiels qui favoriseraient le développement de la municipalité.

Cette démarche s'est vécue à travers la création d'un comité de travail, l'élaboration d'un portrait-diagnostic pour identifier les forces, mais aussi les défis des prochaines années, une consultation publique qui a permis d'identifier les priorités d'action et finalement le dépôt d'un plan de développement réunissant l'ensemble des projets et solutions retenus par la municipalité et la population.

Parmi ces projets retenus, on retrouve la mise en place de programmes de soutien pour le développement commercial par la création d'un comité de promotion.

C'est à l'automne 2015 que la municipalité a amorcé les travaux pour évaluer la faisabilité et mettre en place les actions nécessaires pour réaliser ce projet.

Avec l'aide d'un comité de travail formé de 5 citoyens entrepreneurs de la municipalité, appuyé par l'administration municipale, Développement Saint-Elzéar (DSE) a été créé.

Cet organisme à but non lucratif, légalement constitué, a pour mission de promouvoir la municipalité auprès d'investisseurs, d'entrepreneurs et de commerçants à la recherche d'un endroit pour implanter leur entreprise ou commerce.

Parmi les moyens mis en place pour remplir la mission, DSE propose des mesures d'accompagnement afin de soutenir concrètement ces nouveaux investisseurs en leur donnant un coup de main au démarrage de leur entreprise ou commerce, tout en respectant la réglementation municipale.

Le guide du promoteur a été conçu pour soutenir tous futurs investisseurs désirant déposer une demande auprès Développement Saint-Elzéar. Chacune de ces demandes sera analysée par les membres du comité de DSE en fonction des critères d'admissibilité préalablement établis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec un membre de Développement Saint-Elzéar à l'adresse suivante : developpement@st-elzear.ca

Au plaisir de vous accueillir chez-nous !

Les membres du comité de Développement Saint-Elzéar

MANDAT de DSE

- a) Recueillir des fonds ou autres biens par voie de donation ou de subvention ;
- b) Être à l'affût des programmes disponibles ;
- c) Favoriser la diversification de l'activité industrielle et commerciale sur le territoire de la municipalité ;
- d) Soutenir la consolidation des entreprises existantes ;
- e) Assurer la rétention des entreprises déjà installées sur le territoire de la municipalité et mettre en place des moyens pour favoriser l'attraction de nouvelles entreprises ;
- f) Rendre accessible toute informations relatives au développement économique de la région.
- g) Offrir des références aux ressources responsables de recherche et de soutien aux entreprises privées et aux organismes à but non lucratif en démarrage.
- h) S'engager, en tant que membres de Développement Saint-Elzéar, à être des ambassadeurs du développement auprès des partenaires du milieu.

ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

VOLETS

A. COMMERCIAL	B. INDUSTRIEL	C. TOURISTIQUE & AGRO-TOURISTIQUE
----------------------	----------------------	--

OBJECTIFS

Les objectifs répondent au mandat principal de Développement Saint-Elzéar étant de stimuler le développement économique sur le territoire de la municipalité St-Elzéar.

MESURES ÉCONOMIQUES DE SOUTIEN

Des mesures incitatives sont mises en place pour chacun des objectifs afin de concrétiser et de rendre possible les nouveaux projets de développement sur le territoire de la municipalité de St-Elzéar.

OBJECTIFS & MESURES INCITATIVES

A. COMMERCIAL

Objectifs	Mesures de soutien
<p>A.1 Favoriser l'implantation de nouveaux commerces de services qui louent un espace commercial sur le territoire de la municipalité de Saint-Elzéar</p>	<p>A.1.1 Remboursement du dernier mois de loyer annuel pendant les trois premières années d'opération du commerce</p> <p>A.1.2 Intégration du commerce au répertoire des entreprises de la municipalité www.st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises</p>
<p>A.2 Favoriser l'implantation de nouveaux commerces de services qui acquièrent un terrain dans la municipalité de Saint-Elzéar pour y construire un bâtiment.</p>	<p>A.2.1 Remboursement de 1% de la valeur de l'évaluation municipale totale</p> <p>A.2.2 Intégration du commerce au registre des entreprises de la municipalité www.st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises</p>
<p>A.3 Soutenir les reprises de commerces de services</p> <p><i>Il doit y avoir eu absence d'activité pendant une période minimale de six mois. Développement Saint-Elzéar se réserve le droit de refuser un projet qui modifie les usages de l'ancien commerce.</i></p>	<p>A.3.1 Remboursement de 1% de la valeur de l'évaluation municipale totale</p> <p>A.3.2 Intégration du commerce dans le registre des entreprises http://st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises/</p>
<p>A.4 Soutenir les commerces de services qui désirent agrandir leurs installations</p>	<p>A.4.1 Remboursement de 1% de la différence de valeur de l'évaluation municipale totale (terrain + bâtiment) rénovée et l'évaluation municipale à date du dépôt de la demande.</p> <p>A.4.2 Intégration du commerce dans le registre des entreprises http://st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises/</p>

B. INDUSTRIEL

Objectifs	Mesures de soutien
B.1 Favoriser l'implantation de nouvelles industries qui louent un espace industriel sur le territoire de la Municipalité de St-Elzéar	<p>B.1.1 Remboursement du dernier loyer mensuel des trois premières années. Une preuve du loyer (bail signé par le propriétaire et le locataire) est nécessaire.</p> <p>B.1.2 Intégration de l'industrie dans le registre des entreprises www.st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises</p>
B.2 Favoriser l'implantation de nouvelles industries qui acquièrent un terrain et se construisent sur le territoire de la Municipalité de St-Elzéar	<p>B.2.1 Remboursement de 1% de la valeur de l'évaluation municipale totale</p> <p>B.2.2 Intégration de l'industrie dans le registre des entreprises www.st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises</p>
A.3 Soutenir les reprises d'industries <i>Il doit y avoir eu absence d'activité pendant une période minimale de six mois. Développement Saint-Elzéar se réserve le droit de refuser un projet qui modifie les usages de l'ancien commerce.</i>	B.3.1 Remboursement de 1% de la valeur de l'évaluation municipale totale
	B.3.2 Intégration de l'industrie dans le registre des entreprises http://st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises/
B.4 Soutenir les industries qui désirent agrandir leurs installations	B.4.1 Remboursement de 1% de la différence de valeur de l'évaluation municipale totale rénovée et l'évaluation municipale à date du dépôt de la demande.
	B.4.2 Intégration de l'industrie dans le registre des entreprises www.st-elzear.ca/repertoire-des-entreprises

C. TOURISTIQUE & AGRO-TOURISTIQUE

Objectifs	Mesures de soutien
C.1 Favoriser l'implantation de nouveaux commerces touristiques/agro-touristique sur le territoire de la Municipalité de St-Elzéar	Tout projet déposé de <i>nature</i> touristique sera analysé par le comité de sélection et le soutien sera évalué en fonction du projet et de sa demande.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le demandeur doit démontrer que le projet répond aux critères d'admissibilité suivants :

- Le demandeur doit remplir, signer et déposer le formulaire de demande prévu à cette fin ;
- Le projet doit être localisé ou relocalisée à l'intérieur des limites de la municipalité ;
- Le projet doit avoir commencé ses activités au maximum 12 mois avant le dépôt de la demande (preuve sur demande);
- Le demandeur doit, en exploitant son entreprise/commerce, respecter les normes environnementales prescrites ;
- Le projet doit respecter les règlements municipaux.
- Le projet doit cadrer dans l'un des objectifs de mesures de soutien de DSE

Un projet doit répondre aux critères précédemment mentionnés avant d'être analysé par le comité de sélection.

La demande doit être déposée avant l'émission du permis et le début des travaux. Le remboursement sera effectif lorsque l'évaluation municipale sera disponible i.e. après la fin des travaux. *Développement Saint-Elzéar* se réserve le droit de revoir le % de l'aide financière selon l'envergure du projet.

TRAVAUX ADMISSIBLES

Les travaux admissibles sont les travaux de construction, de transformation, de rénovation ou d'agrandissement d'un bâtiment qui respectent les conditions suivantes :

- 1° l'exécution des travaux ne débute qu'après l'émission du permis de construction;
- 2° les travaux sont commencés dans les 180 jours suivant la délivrance du permis de construction;
- 3° les travaux sont complétés au plus tard douze mois après la date d'émission du permis de construction et réalisés en conformité du permis émis et de toutes dispositions des règlements municipaux.

CRITÈRES D'INADMISSIBILITÉ

Les projets suivants ne sont pas admissibles au programme de soutien. :

- Le projet ayant débuté ses travaux ou ses activités avant le début du programme (janvier 2017);
- Le projet ayant débuté ses activités plus de 12 mois avant le dépôt de la demande.

CRITÈRES D'ANALYSE

- ❖ PROFIL DE L'ENTREPRENEUR
 - Expertise professionnelle dans le domaine d'activité
 - Degré de motivation et de préparation dans la présentation du projet

- ❖ QUALITÉ et PERTINENCE DU PROJET
 - Plan et description du projet
 - Échéancier démontrant le réalisme du projet
 - Bonification de la diversité des activités professionnelles sur le territoire

- ❖ IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE
 - Création d'emplois
 - Étude de marché (si disponible)
 - Présence de retombées sociales et économiques du projet dans la communauté

- ❖ FINANCEMENT
 - Implication de partenaires financiers (Montage financier)

PROCÉDURES POUR LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE

1. Le demandeur complète le formulaire en ligne (<http://st-elzear.ca/citoyens/developpement/>). Une version papier peut être demandée en contactant
2. Une fois déposée, la demande sera analysée par le comité de DES
3. Le comité de DSE se réserve la possibilité de solliciter une rencontre avec le demandeur afin de compléter les informations recueillies via le formulaire et les documents déposés.
4. Le comité DSE prendra une décision en fonction de l'ensemble des informations obtenues.
5. La réponse de DSE sera envoyée au demandeur par écrit dans un délai de 30 jours suivant le dépôt de la demande.
6. Advenant une réponse positive, le demandeur aura un délai de douze (12) mois pour débiter les opérations de son commerce ou de son entreprise.
7. Le versement prévu sera émis à la fin de l'année* (loyer en cours) et une fois l'évaluation municipale mise à jour.